

## TITRE 1 : LES CONSTRUCTIONS SOUS FORME DE PRINCIPAUTÉ

*« Le petit Etat a une histoire et ne constitue pas un modèle figé. De même que les grandes puissances se sont adaptées au monde de l'après-guerre froide, le micro-Etat évolue en fonction des convulsions de l'histoire mondiale et a émergé à différentes périodes. La création d'Andorre remonte à 1278, celle de Monaco à 1297. Le Liechtenstein s'est détaché du Saint-Empire romain germanique en 1806 »<sup>123</sup>.*

MINASSIAN (G.)

**43.** Les alliances et les mariages féodaux ont permis à ces entités de petites tailles de prendre naissance et de survivre aux aléas historiques, contrairement à certains régimes monarchiques d'une plus grande importance qui paradoxalement ont disparu. De nos jours les micro-États européens ayant la qualité de Principauté sont au nombre de trois : la Principauté de Monaco (**CHAPITRE 1**), la Principauté de Liechtenstein (**CHAPITRE 2**) et la Principauté d'Andorre (**CHAPITRE 3**).

### CHAPITRE 1 : LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

*« Un facteur essentiel de ce que l'on pourrait appeler la personnalité monégasque réside dans son histoire, riche, mouvementée, pacifique mais indissociable de celle de la Famille Grimaldi. Dans leur farouche détermination à préserver, contre de multiples convoitises, l'indépendance de ce pays, les seigneurs et princes de Monaco ont su s'attacher la fidélité des habitants du Rocher »<sup>124</sup>.*

GRINDA (G.)

**44.** La Principauté de Monaco est la plus ancienne dynastie régnante d'Europe. Ensermée<sup>125</sup> dans le département français des Alpes Maritimes, la superficie de son territoire est de 1,97 km<sup>2</sup> et sa population est de 32.000 habitants dont 6.100 nationaux<sup>126</sup>. Monaco comprend également une commune du même nom, superposée au même territoire faisant de cet État une

---

<sup>123</sup> MINASSIAN (G.), « Micro-Etat, Mini-Etat, Essai de classification », *A.F.R.I.*, 2007, vol VIII, p. 331.

<sup>124</sup> GRINDA (G.), *La Principauté de Monaco, l'État, son statut international, ses institutions*, Paris, Ed. A. Pedone, 2009, p. 9.

<sup>125</sup> La Principauté de Monaco est l'un des seuls micro-Etats au monde à être enserré. A savoir que contrairement aux autres micro-Etats européens qui sont principalement enclavés, ce dernier possède un accès direct et contigu à l'océan. À ce sujet, voir le commentaire de SANGUIN (A.-L.) in « La rétractation territoriale et l'enserrement de la Principauté de Monaco », *Rev. med.*, troisième série, t. 38, 1-1980, p. 15 à 20.

<sup>126</sup> FREMY (D.) et (M.), *Quid...*, *op. cit.*, p. 1205.